

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le douze décembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Nathalie MASSON, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Dominique QUINART) – Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2024-50 - Objet : Lancement d'une souscription publique dans le cadre de travaux de restauration de vitraux et de statues à l'église Saint-Chrysole. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention avec la Fondation du Patrimoine.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

La commune engage des travaux de restauration de vitraux et de statues dans l'église Saint-Chrysole appartenant à la ville. Dans le cadre de ce projet, il est proposé à l'assemblée de lancer une campagne d'appel aux dons. Pour mettre en œuvre une souscription publique, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de partenaires ayant une connaissance de ce type de financement, du contexte des collectivités territoriales et des enjeux patrimoniaux de ce type d'opération.

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine protégé par l'État en s'appuyant sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.

Madame GOFFAUX rappelle à l'assemblée que la commune est adhérente à la Fondation du Patrimoine depuis 2017 dans le cadre des travaux de restauration des couvertures et charpentes de l'église Saint-Chrysole. Il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre un nouveau partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour mettre en œuvre le projet de restauration des vitraux et des statues.

Sur proposition de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Approuve le projet de travaux de restauration des vitraux et de statues de l'église Saint-Chrysole ;**
- **Approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine ;**
- **Approuve le lancement d'une souscription publique et la mise en œuvre d'une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine et tous documents s'y rapportant.**

Le secrétaire de séance,

Grégoire HAMY.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/12/2024
et de la publication le 24/12/2024... Thierry BONTE, Maire.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2024_50
Objet :	Lancement d'une souscription publique dans le cadre de travaux de restauration de vitraux et de statues à l'église Saint-Chrysole. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention avec la
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215906116-20241219-DEL_2024_50-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20241219-DEL_2024_50-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_2024_50.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20241219-DEL_2024_50-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	76 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2024 à 10h38min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2024 à 10h39min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2024 à 16h06min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2024 à 16h06min25s	Reçu par le MI le 2024-12-23